

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2020

Le Conseil municipal d'Yville-sur-Seine s'est réuni sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire, à la salle de la mairie.

*Étaient présents : Hélène Sommella, Sylvain Boulnois, Alexandre Courchay, Nicolas Decaux, Catherine Dechamps, Audrey Ernst, Jean-Pierre Guilmot, Patrick Lebosquain, Nicolas Lemesle, Marc Larchevêque*

### **Tarifs municipaux 2021.**

Cantine scolaire :           demi-pension                           2,63 €  
                                  Repas occasionnel                   3,46 €  
                                  Repas personne adulte           3,94 €

Garderie périscolaire :   2,31 € l'heure et 1,16 € la demi-heure  
                                  2,31 € de 16 h 15 à 17 h (la commune prend en charge le goûter)  
                                  Réduction de 50% du tarif pour les enfants du personnel communal.

Cimetière : tarifs concession et espace cinéraire

	Terrain 2m <sup>2</sup>	Cavurne	Columbarium Loge pour 3	suppl <sup>t</sup> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> urne	Jardin du souvenir
Concession 15 ans	130 €	575 €	475 €	30 €	30 €
Concession 30 ans	150 €	1 150 €	950 €		
Concession 50 ans	220 €				
Les tarifs de la 2 <sup>è</sup> et de la 3 <sup>è</sup> urne et du jardin du souvenir correspondent aux remboursements pour frais de gravures nominatives					

Salle polyvalente :

Locations salle polyvalente	Habitants d'Yville	Habitants hors commune
Location 1 soirée	195 €	370 €
Location 1 week-end	321 €	580 €
Caution		1000 €
Location estrades (8 éléments)		25 €

### **Modificatif surface/Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 3 à Mauny.**

Après calcul et rapport du géomètre, celui-ci a déterminé une surface de 3900 m<sup>2</sup> pour la réhabilitation du site dit « ancienne décharge », soit le double de l'emprise qui avait été estimée dans un premier temps.

Le conseil municipal décide :

- de modifier la délibération n° 33 du 30 septembre 2020, en approuvant la surface de 3900 m<sup>2</sup> nécessaire à la réhabilitation de l'ancienne décharge.

### **Réhabilitation de l'ancienne décharge.**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne décharge municipale d'Yville, située sur la commune de Mauny, Les travaux de réhabilitation de la décharge consistent à un reprofilage de la décharge en dôme avec compactage et un apport de 1530 tonnes de terre argileuse végétale sur une épaisseur de 30 cm. Le chantier est confié à la société « Presqu'île terrassement », pour un montant de 66 500 ,00 € HT.

### **Renouvellement location garage « chemin de l'église ».**

Décision prise pour renouveler la location du garage situé chemin de l'église, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au tarif d 150 € pour cette période.

La commune reprendra la pleine propriété des locaux et de la parcelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Renouvellement convention distributeur de pains.**

La convention de location entre la commune et la boulangerie Mottin d'Anneville est reconduite pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le tarif de location reste inchangé, soit 480 € ttc annuel + 140 € frais d'électricité.

### **Autorisation engagement des dépenses.**

Le Conseil municipal donne son autorisation au maire d'engager avant le vote du budget primitif 2021, un quart des crédits ouverts au budget d'investissement 2020 :

Chapitres	Crédits 2020	Crédits 2021 préalables au vote (25% max)
20 immobilisations incorporelles (sauf 204 et opérations)	36 000 €	9 000 €
21 immobilisations corporelles	684 000 €	171 000 €
23 immobilisations corporelles en cours	250 000 €	62 500 €
TOTAL crédits affectés	970 000 €	242 500 €

### **Suppression et création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade**

Le conseil municipal DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

- la suppression, d'un emploi permanent de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe,

### **Renouvellement de la Convention avec le GPMR (Port de Rouen) / mise à disposition d'un terrain.**

La convention signée le 12/07/2010 avec le Port de Rouen pour une période de 10 ans, concernant l'extraction des sédiments de dragage du chenal, a expiré le 31 août 2020. Celle-ci faisait l'objet du renouvellement de la convention initiale en date du 18 mars 1999 définissant les conditions de mise à disposition au GPMR d'une partie du terrain communal cadastré section B 180 pour environ 15 hectares.

Le Maire est autorisé à signer la convention pour fixer les conditions de mise à disposition pour une période de deux ans à effet rétroactif au 13 juillet 2020.

### **Subvention exceptionnelle au profit de l'AFM-Téléthon.**

Vote d'une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'association AFM-Téléthon.

### **Décisions modificatives.**

Le conseil municipal décide de voter les modifications budgétaires comme suit :

Dépenses article 022 dépenses imprévues ..... -200 €

Dépenses article 6745 subventions exceptionnelles..... +200 €

### **Fêtes et cérémonies – Dépenses à imputer à l'article 6232.**

Le Conseil municipal décide de considérer l'affectation des dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

### **Téléphonie et internet : Evolution vers une nouvelle solution technique.**

Il est décidé la mise à niveau et le basculement vers une nouvelle technologie de l'internet et de la téléphonie associée à une connexion internet basée sur un réseau professionnel sécurisé avec un équipement élargi à la salle polyvalente, la cantine scolaire et la garderie.

L'étude réalisée par la société One Opérateur consiste en un changement d'opérateur et un changement d'intégrateur pour la partie matériel :

### **Métropole Rouen /Fonds de soutien aux associations communales lié à la crise sanitaire.**

La Métropole de Rouen a décidé d'allouer aux communes, une enveloppe répartie en fonction du nombre d'habitants pour le soutien aux associations communales.

A ce titre, la commune d'Yville recevra la somme de 1671,19 € qu'elle reversera aux associations retenues.

**Convention avec la Métropole Rouen Normandie / achats groupés.**

Mme le maire est autorisée à signer la convention avec la Métropole dans le cadre d'achats groupés et de la mise à disposition d'équipements et de produits sanitaires en lien avec une épidémie ou pour sa prévention.

**Convention avec la Métropole / disposition de service pour la collecte de Déchets ménagers et assimilés.**

Mme le maire est autorisée à signer la convention pour mise à disposition de service pour la collecte de déchets ménagers et assimilés avec la Métropole.

**Informations diverses :**

Recensement population 2021 annulé :

En raison de la crise sanitaire de la covid-19, l'opération de recensement de la population prévue à compter de janvier 2021 est annulée. Celle-ci est reportée en 2022.